

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE AUTORISANT « L'ASSOCIATION EGLISE EVANGELIQUE DE L'ASSEMBLEE DU MINISTERE DE L'EVANGILE (EEAME) » REPRÉSENTÉE PAR LA PRÉSIDENTE MADAME MARIE-PIERRE GUERRIER, À OCCUPER LA PLACE ELOGE LACROIX PRES DU KIOSQUE DE RIVIERE DES PERES A BASSE-TERRE, AFIN DE PERMETTRE L'ORGANISATION D'UNE « SOIREE D'EVANGELISATION », LE DIMANCHE 28 AOUT 2022 DE 17 HEURES 00 À 22 HEURES 00.

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 ;

VU le code pénal ;

VU l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDERANT la demande formulée en date du 19 Juillet 2022, courrier N°2022-3314, par laquelle « **L'ASSOCIATION EGLISE EVANGELIQUE DE L'ASSEMBLEE DU MINISTERE DE L'EVANGILE (EEAME)** » représentée par la Présidente Madame Marie-Pierre GUERRIER, sollicite un arrêté municipal, en vue **d'occuper la place Eloge LACROIX près du Kiosque de Rivière des Pères à BASSE-TERRE**, afin de permettre l'organisation d'une « Soirée d'Évangélisation », **le Dimanche 28 Août 2022 de 17 heures 00 à 22 heures 00.**

CONSIDERANT l'attestation d'Assurance « **AFC ASSURANCES** », en date du 27 Juin 2022, contrat n° C11418-C145489, couvrant la Responsabilité Civile de l'Association Eglise Evangélique de l'Assemblée du Ministère de l'Évangile (EEAME), pour la période du 01/01/22 au 01/01/23.

ARRETE

ARTICLE 1er : autorise « L'ASSOCIATION EGLISE EVANGELIQUE DE L'ASSEMBLEE DU MINISTERE DE L'EVANGILE (EEAME) » représentée par la Présidente Madame Marie-Pierre GUERRIER, à occuper la place Eloge LACROIX près du Kosque de Rivière des Pères à BASSE-TERRE, afin de permettre l'organisation d'une « Soirée d'Evangelisation », le Dimanche 28 Août 2022 de 17 heures 00 à 22 heures 00.

ARTICLE 2 : L'organisateur devra prendre toutes mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique. Les organisateurs devront prendre toutes mesures afin d'assurer la sécurité des Biens et des Personnes (Barrières, rubalises, matérialises, zones interdites et zones autorisées au public, etc....).

ARTICLE 3 : L'organisateur devra s'assurer de la mise en œuvre de conditions de sécurité sanitaires (COVID'19) suffisantes au bon déroulement de cet évènement.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de sa notification, de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, affiché et/ou publié, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Directeur des Infrastructures du développement durable du territoire de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Chef de la Police Municipale ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de Basse-Terre ; et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de la Région BASSE-TERRE.

BASSE-TERRE, le 22 AOUT 2022

*Certifié exécutoire compte tenu
de sa notification, le 22 AOUT 2022
de son affichage et/ou sa publication, le 22 AOUT 2022
Fait à Basse-Terre, le 22 AOUT 2022*

P/Le Maire, André ATALLAH
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA

P/Le Maire, André ATALLAH
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA